Formation à la prévention des risques électriques

PARTIE D LISTE DES TESTS À CARACTÈRE THÉORIQUE

TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B0 / B0V 1/6

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSI	ERVATIONS
Connaissances générales		
Le courant électrique est-il dangereux pour le corps humain ?		
De votre propre initiative pouvez-vous vous approcher d'un ouvrage électrique ?	TE C 18-510 §2.1.7	
Les ouvrages électriques sont classés en trois grands domaines de tension : la très basse tension (TBT), la basse tension (BT) et la haute tension (HT). En courant alternatif, quelles sont les limites de la BT ? - 50 à 500 volts ? - 50 à 690 volts ? - 50 à 1000 volts ?	TE C 18-510 \$2.3.2	
En cas d'accident d'origine électrique, quelle est la première opération à effectuer : - secourir la victime - couper ou faire couper le courant - donner l'alerte	TE C 18-510 annexe IV	

TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B0 / B0V 2/6

QUESTIONS	RÉPONSES – OBSERVATIONS	
Environnement -Voisinage		
Comment reconnaissez-vous un local "d'accès réservé aux électriciens": - au signal jaune posé sur la porte ? - par le fait que la porte soit fermée à clef ?	OUI NON	car la réglementation n'exige pas la fermeture à clef des locaux BT (décret du 14/11/88)
Quelle distance MINIMUM devez-vous maintenir entre une pièce électrique nue, accessible, sous tension et toute autre partie de votre corps, ou tout outil, ou matériau que vous manipulez en basse tension - 1 mètre ? - 0,3 mètre ? - 0,2 mètre ?	NON OUI NON	UTE C 18-510 §2.5.2
Comment reconnaissez-vous un ouvrage électrique SOUTERRAIN: - à la grosseur de la canalisation électrique isolée? - à la couleur du grillage placé au-dessus de la canalisation électrique isolée? - grâce aux indications données par l'exploitant ?	NON OUI OUI	Comment juger de la grosseur de la canalisation électrique isolée ? Mais est-ce une indication suffisante ?
Avant d'ouvrir une tranchée faut-il se renseigner sur les ouvrages placés dans le sol ?	OUI	décret du 08/01/65
De votre propre initiative pouvez-vous entrer dans un local d'accès réservé aux électriciens ?	NON	UTE C 18-510 §6.3.2
À proximité d'une canalisation électrique souterraine, à partir de quelle distance faut-il prendre des précautions: - 0,5 m - 1 m - 1,5 m - 2 m	NON NON OUI NON	décret du 08/01/65 ; UTE C18-510 §6.6.1

TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B0 / B0V 3/6

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS	
Habilitations		
L'habilitation est-elle : - la preuve d'une qualification professionnelle ? - la reconnaissance, par votre employeur, de votre capacité à travailler en sécurité ?	NON OUI UTE C 18-510 §3.2.1	
Vous êtes salarié de l'entreprise, qui doit vous délivrer une habilitation : - le formateur en sécurité ? - l'employeur professionnel utilisateur ? - le client ?	NON OUI NON UTE C 18-510 §3.2.1	
Vous êtes intérimaire et vous travaillez dans une entreprise, qui doit vous délivrer une habilitation : - le formateur en sécurité ? - l'employeur professionnel utilisateur ? - le client ? - l'agence d'intérim ?	NON OUI NON NON	
L'habilitation doit-elle être précédée d'une formation aux risques électriques ?	OUI UTE C 18-510 §3	
Le titre d'habilitation doit : - être signé par l'employeur ? - être signé par l'habilité ? - être daté du jour de sa délivrance ? - être signé par le client ou l'exploitant ?	OUI OUI OUI OUI NON UTE C 18-510 §3.2.1 OUI NON	
L'habilitation doit être renouvelée ou révisée dans les cas suivants : - maintien avec changement d'employeur ? - changement de fonction ? - restriction médicale ?	OUI OUI OUI	
Pour participer à un travail, vous faut-il, en complément à l'habilitation : - avoir reçu un ordre de votre responsable ?	OUI UTE C 18-510 §3.4	

TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B0 / B0V 4/6

QUESTIONS		RÉPONSES - OBSERVATIONS
Habilité B0, pouvez-vous ouvrir une armoire électrique sans autorisation?	NON	UTE C 18-510 §3.4
Pour entrer dans un local d'accès réservé aux électriciens, une habilitation suffit-elle ?	NON	UTE C 18-510 (§3.4 et §6.3.2)
L' habilitation B0 vous permet-elle d'être désigné pour entrer sans surveillance, dans un local d'accès réservé aux électriciens ?	OUI	UTE C 18-510 §3.3.1
Une habilitation B0V vous permet-elle de travailler à moins de 0,3 m de pièces conductrices sous tension : - au voisinage d'une tension de 50 à 1000 volts ? - au voisinage d'une tension de plus de 1000 volts ?	OUI NON	
Si vous êtes habilité, pouvez-vous : - recevoir une autorisation de travail ? - être surveillant de sécurité électrique ?	OUI OUI	UTE C 18-510 §2.65 UTE C 18-510 §3.3.6
Vous êtes non-électricien dans une équipe effectuant des travaux d'ordre électrique, qu'elle est l'habilitation de la personne qui assure la direction des travaux ?	В2	Le chargé de travaux (UTE C 18-510 § 3.3)

TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B0 / B0V 5/6

QUESTIONS		RÉPONSES - OBSERVATIONS	
Travaux hors tension			
Qui est responsable de la sécurité COLLECTIVE sur le chantier : - chacune des personnes ? - le chargé de travaux ? - le chargé d'exploitation ?	NON OUI NON	Mais toutes anomalies doivent être signalées (UTE C 18-510 §2.1.4) UTE C 18-510 §4.4	
Qui doit vérifier le bon état des matériels et des outillages collectifs ?		Le chargé de travaux et le chargé d'intervention	
Sur le chantier, êtes-vous responsable de votre propre sécurité ?	OUI	Code du travail art. L 230-3 et 510-3.3.2. Cependant ces dispositions n'affectent pas le principe de la responsabilité des employeurs et du chef d'établissement.	
Qui est en premier lieu le responsable du port des protections individuelles ?	Vous	Code du travail art. L 230-3 et 510-3.3.2. Cependant ces dispositions n'affectent pas le principe de la responsabilité des employeurs et du chef d'établissement.	
Qui vérifie le bon état des équipements de protection individuelle ?		Chaque utilisateur avant emploi sachant que toute anomalie doit être signalée au "Chargé de Travaux"	

TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B0 / B0V 6/6

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS	
Activités		
Vous n'avez reçu aucun ordre spécifique, vous rencontrez un balisage, devez-vous le considérer comme : - une limite à ne franchir que sur ordre du chargé des travaux ? - une limite à ne pas franchir seul ?	OUI UTE C 18-510 §4.5	
Un ouvrier maçon laisse tomber un outil dans une zone balisée, du coté des ouvrages sous tension. Que doit-il faire: - franchir le balisage? - couper le courant et ensuite franchir le balisage? - demander des instructions au chargé de travaux?	NON NON OUI	
En creusant une tranchée vous découvrez une canalisation électrique isolée non signalé, que faites- vous : - vous dégagez bien la canalisation électrique isolée afin de permettre son repérage ? - vous arrêtez les travaux et vous informez le chargé des travaux ? - vous poursuivez les travaux ?	NON OUI NON	
Vous avez reçu l'ordre d'exécuter des travaux à proximité d'une canalisation électrique souterraine, l'approche de la canalisation est-elle possible : - avec un engin mécanique ? - avec des outils à main ?	OUI UTE C 18-510 §6.6.1 prendre les précautions nécessaires pour éviter d'endommager la canalisation UTE C 18-510 §6.6.1 sans heurter la canalisation	
Dans une tranchée, quand vous travaillez à l'aide d'une barre à mine, y a t il un risque électrique ?	OUI Celui de traverser une canalisation électrique non signalée	
Etant habilité B0V pouvez-vous changer un fusible BT sous tension qui présente : - un risque de contact direct avec une partie électrique ? - un risque de projection sans risque de contact direct ? - aucun de ces risques ?	NON NON OUI II faut être habilité B1 (sur consigne) ou être habilité BR (UTE C 18-510 §7.5.1) II faut être habilité B1 (sur consigne) ou être habilité BR (UTE C 18-510 §7.5.1) UTE C 18-510 §7.5.1	

TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B1 / B1V 1/6

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS	
Connaissances générales		
Y a t-il une différence apparente entre un jeu de barres hors tension et un jeu de barres sous tension ?	NON	
Le temps de passage du courant électrique dans le corps humain a-t-il de l'importance ?	OUI C'	est la quantité d'énergie qui tue !
Un monteur laisse tomber un outil métallique dans une armoire présentant des pièces nues, accessibles et sous tension. Ce monteur court-il un risque : - de brûlure ? - de projections de particules ? - d'inhalation de gaz nocifs ?	OUI OUI OUI	
En cas d'accident d'origine électrique, quelle est la première opération à effectuer : - secourir la victime - couper ou faire couper le courant - donner l'alerte A partir de quelle tension le courant électrique alternatif devient-il dangereux:	NON OUI U' NON	TE C 18-510 annexe IV
- en milieu sec ? - sur chantier extérieur ?		décret du 14/11/88) e chantier extérieur est considéré comme un lieu humide.
En courant alternatif, quelles sont les limites des domaines de tension: - du domaine BT - du domaine HT - du domaine TBT	Aı	e 51 à 1000 volts au dessus de 1000 volts de 0 à 50 volts
Un dispositif différentiel à courant résiduel (DDR) à haute sensibilité de 30 mA protège : - les outils électriques ? - les personnes utilisant ces outils ? - les installations électriques ?	NON OUI NON De	Décret du 14/11/88

TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B1 / B1V 2/6

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS	
Environnement -Voisinage		
Vous vous approchez d'une installation en 400 V alternatif dans un local réservé aux électriciens, à partir de quelle distance des pièces nues accessibles et sous tension, devez-vous prendre des précautions particulières ? - 1 m ? - 0,5 m ? - 0,3 m ?	NON NON OUI UTE C 18-510 §2.5.1	
Vous êtes sur une plate-forme élévatrice, vous approchez d'une canalisation aérienne isolée, à partir de quelle distance devez-vous prendre certaines précautions : - à partir de 3 m ? - à partir de 1 m ? - 0,3 m ?	NON Vrai si le réseau est situé hors local réservé aux électriciens et si pièces nues sous tension. (UTE C 18-510 NON §6.3.1) OUI UTE C 18-510 §6.6.2	
Quels sont les dispositifs ou équipements qui permettent d'éliminer les risques dus au voisinage ? - la consignation de l'ouvrage voisin ? - la mise en place d'écrans ? - le port de gants isolants ?	OUI OUI OUI OUI	
Quel(s) dispositif(s) permet de supprimer temporairement le voisinage en BTA ? - plaque de tôle épaisse mise à la terre ? - nappe en plastique isolant normalisé ?	OUI la plaque est mise à la terre et si sa mise en place est possible sans risque (UTE C 18-510 §2.5.5) UTE C 18-510 §2.5.5	

TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B1 / B1V 3/6

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS	
Habilitations		
Quel est le document principal qui vous précise les instructions de sécurité ? - la norme NFC 15-100 - les prescriptions UTE C 18-510 - le règlement interne de l'entreprise	NON OUI NON	UTE C 18-510 (ou UTE C 18-540)
L'habilitation doit-elle être précédée d'une formation ?	OUI	UTE C 18-510 §3
Vous êtes salarié de l'entreprise, qui doit vous délivrer une habilitation : - le formateur en sécurité ? - l'employeur professionnel utilisateur ? - le client ?	NON OUI NON	UTE C 18-510 §3.2.1
Vous êtes intérimaire et vous travaillez dans une entreprise, qui doit vous délivrer une habilitation : - le formateur en sécurité ? - l'employeur professionnel utilisateur ? - le client ? - l'agence d'intérim ?	NON OUI NON NON	UTE C 18-510 §3.2.3
L'habilitation est-elle : - la désignation de l'employeur sur un chantier électrique - la reconnaissance d'une qualification professionnelle ? - la reconnaissance, par votre employeur, de votre capacité à travailler en sécurité ?	NON NON OUI	UTE C 18-510 §3.2.1
Quelle est la lettre caractérisant le domaine de tension des ouvrages sur lesquels vous pouvez travailler ou intervenir : - ouvrages du domaine TBT ? - ouvrages du domaine BT ? - ouvrages du domaine HTA ?	В В Н	UTE C 18-510 §3.2.4.1 UTE C 18-510 §3.2.4.1 UTE C 18-510 §3.2.4.1
Quel est l'indice NUMERIQUE définissant le niveau de l'habilitation : - d'un non électricien - d'un électricien exécutant - d'un chargé d'intervention - d'un chargé de travaux - d'un chargé de consignation - d'un chargé d'exploitation	0 1 / 2 / /	Mais deuxième lettre R Mais deuxième lettre C Non habilité dans sa charge (UTE C 18-510 §2.1.2)
Quelle 2 ^{ème} LETTRE indique que le titulaire a été formé pour travailler au VOISINAGE de pièces électriques nues, accessibles et sous tension en BT?	V	
Que faut-il en plus de l'habilitation pour participer à un travail ?		(UTE C 18-510 §3.3.2 et §3.4) Etre désigné pour effectuer le travail (510 §3.4)
L'habilitation H1 recouvre-t-elle l'habilitation B1 ?	NON	UTE C 18-510 §3.2.5

TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B1 / B1V 4/6

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS
Pour travailler à 0,2 m d'une barre nue accessible, sous tension 230 V alternatif, vous devez être : - habilité B0V ? - habilité B1V ? - non habilité et non surveillé par une personne habilitée ?	OUI OUI NON (UTE C 18-510 §3.2.5)
Avec une habilitation B1V pouvez-vous travailler hors tension sur un ouvrage BT au voisinage d'un ouvrage HT nu accessible et sous tension ?	NON (UTE C 18-510 §3.2.5)
L'habilitation B1V permet-elle de travailler hors tension sur un ouvrage BT au voisinage d'un câble HT isolé sous tension ?	OUI Si le câble a été reconnu en bon état par le chargé de travaux en accord avec le chargé d'exploitation.
Quelle est l'habilitation de la personne chargée : - des travaux ? - des interventions ?	B2 Le chargé de travaux (UTE C 18-510 § 3.3) BR Le chargé d'interventions (UTE C 18-510 § 3.3)
Habilité B1V pouvez-vous : - effectuer des manœuvres de consignation en BT commandées par un chargé de consignation ? - recevoir une "attestation de consignation" et la signer ? Habilité pouvez-vous être désigné surveillant de sécurité électrique en BT ?	OUI (UTE C 18-510 §3.3.2, §4 3 1 , §8 1) NON Seuls les chargés de travaux peuvent le faire (510 §4.3.1.1) OUI (UTE C 18-510 §3.3.6)
Un dépannage électrique en présence de tension BT peut-il être effectué par un électricien habilité B1V seul ?	NON II faut être habilité BR. Par ailleurs il doit pouvoir être secouru en cas de nécessité. (UTE C 18-510 §3.4 et §6.4.2)

TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B1 / B1V 5/6

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS	
Habilitations		
Qui est responsable de la sécurité COLLECTIVE sur le chantier : - chacune des personnes ? - le chargé de travaux ? - le chargé d'exploitation ?	NON OUI NON	Mais toutes les anomalies doivent être signalées (UTE C 18-510 §2.1.4) (UTE C 18-510 §4.4)
Qui doit vérifier le bon état des matériels et des outillages collectifs ?		Le chargé de travaux ou le chargé d'intervention (UTE C 18-510 §2.1.4 et §4.4.2)
Sur le chantier, chacun est-il responsable de sa propre sécurité ?	OUI	Code du travail art. L 230-3 et 510-3.3.2. Cependant ces dispositions n'affectent pas le principe de la responsabilité des employeurs et du chef d'établissement.
Qui est responsable du port des protections individuelles ?		Chaque utilisateur avant emploi. Toute anomalie doit être signalée au "chargé de travaux" (UTE C 18-510 §4.5).
Avant toute opération sur des installations BT mises hors tension , la vérification d'absence de tension commandée par le chargé de travaux est-elle : - obligatoire - facultative	OUI	(UTE C 18-510 §4.1.4)
Le fonctionnement du Vérificateur d'Absence de Tension doit-il être vérifié: - avant la VAT ? - après la VAT ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.1.4 et annexe V-A7) L'appareil peut tomber en panne pendant la VAT
La mise en court-circuit et à la terre protège: - des risques d'induction ? - des retours de tension intempestifs (groupe électrogène, moteur avec charge entraînante) ?	OUI OUI	Protection contre des tensions résiduelles possibles sur des câbles de grandes longueurs (UTE C 18-510 §4.8.1) (UTE C 18-510 §4.1.4.1 et §4.1.4.2)
Une mise à la terre commence par la connexion du dispositif : - sur la partie électrique la plus proche ? - sur le circuit de terre ? - indifféremment ?	NON OUI NON	(UTE C 18-510 annexe V-A9)
Sur un câble électrique isolé, les mises à la terre et en court-circuit (MALT et CCt) sont posées: - aux points de séparation de l'ouvrage sur lequel l'opération est effectuée ? - au plus près de part et d'autre de la zone de travail ?	OUI OUI	(UTE C 18-510 §4.1.4.2) (UTE C 18-510 §4.1.4.2)

TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B1 / B1V 6/6

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS	
Peut-on éviter de mettre en place les MALT et CCt :		
- en HTA ?	NON	
- sur un long câble BTA, sans tension induite ni ré alimentation ?	NON	(UTE C 18-510 §4.1.4.1)
Qui a la responsabilité du balisage de la zone de travail :		
- le chargé d'exploitation ?	NON	
- le chargé d'intervention ?	OUI	(UTE C 18-510 §72.2)
- le chargé de consignation ?	NON	
- le chargé des travaux ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.4.3)
Vous n'avez reçu aucun ordre spécifique, vous rencontrez un balisage, vous devez- le considérer		
comme:		
- une limite à ne franchir que sur ordre du chargé des travaux ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.5)
- une limite à ne pas franchir seul ?	OUI	
Vous travaillez dans une zone de travail balisée. Un de vos outils tombe à l'extérieur de cette zone entre		
balisage et parties électriques en service. Que faites-vous ?		
- vous franchissez le balisage ?	NON	
- vous coupez le courant et ensuite franchissez le balisage ?	NON	
- vous en parlez à votre chargé de travaux ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.5)
En cas d'orage, dans quel(s) cas faut-il arrêter les travaux sur une installation alimentée par un réseau ?		
- aérien et raccordé en souterrain ?	OUI	(UTE C 18-510 §4 9)
- souterrain et raccordé en aérien ?	OUI	
- souterrain et raccordé en souterrain ?	NON	
Quelle précaution INDISPENSABLE faut-il prendre avant d'ouvrir le secondaire d'un transformateur de		Soit consigner le circuit sur lequel il est monté, soit assurer la mise en court-circuit préalable du secondaire.
courant en service ?		(UTE C 18-510 §9.7)
La permutation de deux fils sur la plaque à bornes d'une pompe est-il une opération d'ordre	OUI	(UTE C 18-510 §2.4.1.1)
électrique ?		
Existe-t-il un moyen sûr d'identifier UN câble électrique isolé parmi d'autres câbles non repérés ?	OUI	Dans l'état actuel des techniques c'est le moyen DESTRUCTIF (coupe câble ou pique câble)
En présence de tension 400 V pouvez-vous débrancher la bobine sous tension d'un contacteur « normal	NON	C'est le rôle du chargé d'intervention (habilitation BR)
secours » alimenté en fils de 2.5 mm²?	11011	e est le foie du charge d'intervention (naointation biv)
Suite à la fusion d'un fusible aM 10A, que faites-vous :		
- le remplacer par un fusible aM de même calibre de votre propre initiative ?	NON	Sur consigne (UTE C 18-510 §7.5.1)
- rechercher la cause sur ordre du chargé d'interventions ?	NON	C'est le domaine du chargé d'intervention (UTE C 18 510§7.5.1)
- le remplacer par un fusible gI de 30A ?	NON	
Quelles sont les conditions pour qu'une personne habilité B1 puisse mesurer une intensité à la pince		Il faut que l'opérateur travaille soit sur instruction, soit sous la direction d'un B2 ou d'un BR (UTE C 18-510
ampèremétrique sur un conducteur BT ?		§8.2.1.1)

TEST DE CONNAISSANCE POUR L'HABILITATION B2 / B2V 1/7

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS		
Connaissances générales			
Y a t-il une différence apparente entre un jeu de barres hors tension et un jeu de barres sous tension ?	NON		
Le temps de passage du courant électrique dans le corps humain a-t-il de l'importance ?	OUI	C'est la quantité d'énergie qui tue !	
Un monteur laisse tomber un outil métallique dans une armoire présentant des pièces nues, accessibles et sous tension. Ce monteur court-il un risque : - de brûlure ? - de projections de particules ? - d'inhalation de gaz nocifs ?	OUI OUI OUI		
En cas d'accident d'origine électrique, quelle est la première opération à effectuer : - secourir la victime - couper ou faire couper le courant - donner l'alerte	NON OUI NON	UTE C 18-510 annexe IV	
A partir de quelle tension le courant électrique alternatif devient-il dangereux : - en milieu sec ? - sur chantier non couvert ? - dans une enceinte conductrice exiguë ? - dans un local à risque d'explosion ?	50V 25V 25V NON	(décret du 14/11/88) Le chantier non couvert est considéré comme un lieu humide. Obligation de l'emploi de la Très Basse Tension de Sécurité (TBTS) Opération électrique INTERDITE tant que le danger d'explosion subsiste.	
En courant alternatif, quelles sont les limites des domaines de tension : - du domaine TBT - du domaine BTB - du domaine HT		0 à 50 volts 501 à 1000 volts au-dessus de 1000 volts	
En courant continu lisse quelles sont les limites de tension de la TBT :		0 à 120 volts	
Existe-t-il des moyens sûrs de protection contre les risques électriques ?	OUI	Et il faut les employer!	

TEST DE CONNAISSANCE POUR L'HABILITATION B2 / B2V 2/7

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS		
Un dispositif différentiel à haute sensibilité de 30 mA protège principalement : - les outils électriques ? - les personnes utilisant ces outils ? - les installations électriques ?	NON OUI NON	Décret du 14/11/88	
A quel sigle se reconnaît un outil électrique de classe II :	NON		
	OUI		
ייך	NON	C'est le sigle de la classe I	
Sur chantier les outils électriques 230 V doivent-ils être branchés en aval d'un dispositif différentiel de sensibilité - 500 mA - 300 mA - 30 mA?	NON NON OUI	décret du 14/11/88	
Environnement -Voisinage			
En vous approchant d'une installation en 400 V alternatif dans un local, à partir de quelle distance des pièces nues accessibles et sous tension, devez-vous prendre des précautions particulières ? - à partir de 1 m ? - à partir de 0,5 m ? - à partir de 0,3 m ?	NON NON OUI	(UTE C 18-510 §2.5.1)	
Un B0V peut-il travailler, en ayant reçu un ordre préalable et avec ses EPI, à 0.2m d'une barre nue sous tension 230 V alternatif ?	OUI	(UTE C 18-510 §6.4)	
Quels sont les dispositifs ou équipements qui permettent d'éliminer les risques dus au voisinage ? - la consignation de l'ouvrage voisin ? - la mise en place d'écrans ? - le port de gants isolants ?	OUI OUI OUI	UTE C 18-510 §6.2	
Quel(s) dispositif(s) permet de supprimer temporairement le voisinage en BTA ? - plaque de tôle épaisse mise à la terre ? - nappe en plastique isolant normalisé ?	OUI OUI	la plaque est mise à la terre et si sa mise en place est possible sans risque (UTE C 18-510 §2.5.5) UTE C 18-510 §2.5.5	

TEST DE CONNAISSANCE POUR L'HABILITATION B2 / B2V 3/7

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS		
Habilitations			
Quel est le document principal qui vous précise les instructions de sécurité ? - la norme NFC 15-100 - les prescriptions UTE C 18-510 - le règlement interne de l'entreprise	NON OUI NON	UTE C 18-510 (ou UTE C 18-540)	
L'habilitation doit-elle être précédée d'une formation ?	OUI ((UTE C 18-510 §3)	
Vous êtes salarié de l'entreprise, qui doit vous délivrer une habilitation : - le formateur en sécurité ? - l'employeur professionnel utilisateur ? - le client ?	NON OUI NON	UTE C 18-510 §3.2.1	
Vous êtes intérimaire et vous travaillez dans une entreprise, qui doit vous délivrer une habilitation : - le formateur en sécurité ? - l'employeur professionnel utilisateur ? - le client ? - l'agence d'intérim ?	NON OUI NON NON	UTE C 18-510 §3.2.3	
L'habilitation est-elle : - la désignation de l'employeur sur un chantier électrique - la preuve d'une qualification professionnelle ? - la reconnaissance, par votre employeur, de votre capacité à travailler en sécurité ? Que faut-il en plus de l'habilitation pour participer à un travail ?		(UTE C 18-510 §3.2.1) (UTE C 18-510 §3.3.2 et §3.4) Etre désigné pour effectuer le travail (510 §3.4)	
Quelle est la première lettre caractérisant le domaine de tension des ouvrages sur lesquels le titulaire peut travailler ou intervenir : - ouvrages du domaine TBT ? - ouvrages du domaine BT ? - ouvrages du domaine HTA ?	В	UTE C 18-510 §3.2.4.1 UTE C 18-510 §3.2.4.1 UTE C 18-510 §3.2.4.1	
Quel est l'indice NUMERIQUE définissant le niveau de l'habilitation: - d'un non électricien - d'un électricien exécutant - d'un chargé de travaux - d'un chargé de consignation - d'un chargé d'exploitation	0 1 2 /	Mais deuxième lettre C Non habilité dans sa charge (UTE C 18-510 §2.1.2)	
Quelle 2 ^{ème} LETTRE indique que le titulaire a été formé pour travailler au voisinage de pièces électriques nues accessibles sous tension en BT ?	V		

TEST DE CONNAISSANCE POUR L'HABILITATION B2 / B2V 4/7

QUESTIONS		RÉPONSES - OBSERVATIONS
L'habilitation B1V permet-elle de travailler hors tension sur un ouvrage BT dans le voisinage d'un ouvrage HT nu accessible et sous tension ?	NON	(UTE C 18-510 §3.2.5 note)
L'habilitation B1V permet-elle de travailler hors tension sur un ouvrage BT dans le voisinage d'un câble HT isolé et sous tension ?	OUI	Si le câble a été reconnu en bon état par le chargé d'exploitation et qu'il n'y a pas de risque de détérioration en en cours de travaux
Quelle est l'habilitation d'un électricien "Chargé de travaux" en BT ?	В2	(UTE C 18-510 §3.3.3)
L'habilitation H2 recouvre-t-elle l'habilitation B2 ?	NON	(UTE C 18-510 §3.2.5)
Habilité B2, pouvez-vous recevoir et signer une attestation de consignation 3,3 kV ?	NON	Il faudrait être également habilité H2
Habilité B2, pouvez-vous recevoir et signer une attestation de consignation pour travaux sur un ouvrage en 400 V ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.4.3) N.B.: avant de signer il faut être d'accord sur le texte écrit par le chargé de consignation
Habilité B2V, pouvez-vous désigner un surveillant de sécurité électrique en BT habilité B1 ?	OUI	(UTE C 18-510 §3.3.6)
Dans quels cas est-il nécessaire de réexaminer l'habilitation en cours d'année ?		Mutation, changement de fonction, restriction médicale; absence prolongée (UTE C 18-510 §3.2.7)

TEST DE CONNAISSANCE POUR L'HABILITATION B2 / B2V 5/7

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS		
Travaux hors tension			
Pour des opérations d'ordre électrique, un chargé de travaux doit-il toujours être désigné ?	OUI	(UTE C 18-510 §3.4)	
Pour des travaux électriques, la même personne peut-elle être "chargé de consignation" et « chargé de travaux »	OUI	P2 at PC (UTE C 19 510 82 1)	
- si OUI, quelle doit être son habilitation minimale ?	001	B2 et BC (UTE C 18-510 §2.1)	
Que DOIT faire le chargé de travaux qui reçoit l'attestation de 1ère étape de consignation : - la lire attentivement, demander éventuellement des éclaircissements et/ou des modifications ? - puis la dater, la signer, la compléter, en remettre le double au rédacteur ? - se contenter de la signer "pour accord", en remettant le double au rédacteur ?	OUI OUI NON		
Après avoir reçu l'attestation de 1ère étape de consignation d'un ouvrage BT, quelles sont les opérations que le chargé de travaux doit exécuter avant le début des travaux ?		(UTE C 18-510 §2.6.4 et §4.4): Identifier l'ouvrage, Vérifier de l'absence de tension, éventuellement mise à la terre et en court-circuit, et effectuer la délimitation de la zone de travail.	
Après avoir reçu l'attestation de consignation pour travaux d'un ouvrage BT, quelles sont les opérations que le chargé de travaux doit exécuter avant le début des travaux ?		(UTE C 18-510 §4.4), Prendre connaissance des limites des installations consignées (éventuellement auprès du "chargé de consignation ») puis effectuer la délimitation de la zone de travail	
Si vous êtes désigné "Chargé de travaux" par votre hiérarchie, à la demande de l'exploitant sur le terrain, pouvez-vous effectuer une "consignation pour travaux" ?	NON	Je ne peux prendre cette responsabilité qui est celle du chargé de consignation.	
Le personnel non-électricien habilité peut-il effectuer : - des travaux d'ordre électrique sous votre autorité ? - des travaux non-électrique sous surveillance et des manœuvres permises ?	NON OUI	(UTE C 18-510 §3.2.4.2)	

TEST DE CONNAISSANCE POUR L'HABILITATION B2 / B2V 6/7

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS		
Qui est responsable de la sécurité COLLECTIVE sur le chantier : - chacune des personnes ? - le surveillant de sécurité électrique ? - le chargé de travaux ? - le chargé d'exploitation ?	NON NON OUI NON	Mais toutes anomalies doivent être signalées (UTE C 18-510 §2.1.4) (UTE C 18-510 §3.3.3 et §4.4)	
Sur le chantier, chacun est-il responsable de sa propre sécurité ?	OUI	Code du travail art. L 230-3 et 510-3.3.2. Cependant ces dispositions n'affectent pas le principe de la responsabilité des employeurs et du chef d'établissement.	
Qui est responsable du port des protections individuelles ?		Chaque utilisateur avant emploi. Toute anomalie doit être signalée au "chargé de travaux" (UTE C 18-510 §4.5).	
En tant que chargé de travaux, devez-vous vous assurer du port des protections individuelles par votre personnel ?	OUI	Code du travail art. L 230-3 et 510-3.3.2. Cependant ces dispositions n'affectent pas le principe de la responsabilité des employeurs et du chef d'établissement.	
Qui vérifie le bon état des matériels et des outillages collectifs ?		Le chargé de travaux (UTE C 18-510 §2.1.4 et §4.4.2)	
Quelle précaution INDISPENSABLE faut-il prendre avant d'ouvrir le secondaire d'un transformateur de courant en service ?		- Soit consigner le circuit sur lequel il est raccordé - Soit effectuer un court-circuit du secondaire	
Dans le cas de travaux hors tension pouvez-vous, en tant que chargé de travaux, recevoir une attestation : - de 1ère étape de consignation ? - de consignation pour travaux ?	OUI OUI	(UTE C 18-510 §4.3.12) (UTE C 18-510 §4.3.1.1)	
En BTA, est-il obligatoire de vérifier l'absence de tension au lieu de travail ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.1.4)	
Le fonctionnement du vérificateur d'absence de tension doit-il être vérifié : - avant la VAT ? - après la VAT ?	OUI OUI	(UTE C 18-510 annexe V-A7) Car il peut tomber en panne pendant la VAT (UTE C 18-510 annexe V-A7)	
Une mise à la terre commence par la connexion du dispositif : - sur la partie électrique la plus proche ? - à la terre ? - indifféremment ?	NON OUI NON	(UTE C 18-510 annexe V-A9)	
La mise à la terre et en court-circuit est-elle toujours obligatoire en BTA?	NON	Dans les seuls cas prévus (UTE C 18-510 §4.1.4.4)	
Quelle précaution faut-il prendre avant d'ouvrir un circuit principal de mise à la terre des masses ?		Le shunter provisoirement et soigneusement pendant la durée des opérations.	

TEST DE CONNAISSANCE POUR L'HABILITATION B2 / B2V 7/7

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS		
La zone de travail est-elle délimitée par :			
- le chargé de consignation ?	NON		
- le chargé de travaux ?	OUI		
Qui a la responsabilité du balisage de la zone de travail :			
- le chargé d'exploitation ?	NON		
- le chargé d'intervention ?	OUI	(UTE C 18-510 §72.2)	
- le chargé de consignation ?	NON		
- le chargé des travaux ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.4.3)	
Vous n'avez reçu aucun ordre spécifique, vous rencontrez un balisage, vous devez- le considérer			
comme:			
- une limite à ne franchir que sur ordre du chargé des travaux ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.5)	
- une limite à ne pas franchir seul ?	OUI		
Vous travaillez dans une zone de travail balisée. Un de vos outils tombe à l'extérieur de cette zone entre			
balisage et parties électriques en service. Que faites-vous ?			
- vous franchissez le balisage ?	NON		
- vous coupez le courant et ensuite franchissez le balisage ?	NON		
- vous en parlez à votre chargé de travaux ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.5)	
Vous êtes chargé de travaux, à la fin des travaux devez-vous :			
- vous assurez de la bonne exécution du travail ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.4.5)	
- faire enlever tous les outils ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.4.5)	
- rassembler le personnel et interdire l'accès à la zone de travail ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.4.5)	
- enlever les balisages de la zone de travail ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.4.5)	
- déposer les MALT et CCt mises en place par vos soins ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.4.5)	
- déposer les MALT et CCt mises en place par le chargé de consignation ?	NON		
- remettre au chargé de consignation l'avis de fin de travail ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.4.5) après l'avoir rempli daté et signé	
- informer le chargé d'exploitation ?	NON	le chargé de consignation le fera	
En cas d'orage, faut-il arrêter les travaux sur une installation raccordée à un réseau aérien ?	OUI	(UTE C 18-510 §4.9)	
	001	(UIE C 10-310 84.9)	
Quelles sont les conditions pour qu'une personne habilité B1 puisse mesurer une intensité à la pince ampèremétrique sur un conducteur BT ?		II faut que l'opérateur travaille soit sur instruction, soit sous la direction d'un B2 ou d'un BR (UTE C 18-510 §8.2.1.1)	

TEST DE CONNAISSANCES POUR L'HABILITATION BR 1/7

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS		
Connaissances générales			
Y a t-il une différence apparente entre un jeu de barres hors tension et un jeu de barres sous tension ?	NON		
Le temps de passage du courant électrique dans le corps humain a-t-il de l'importance ?	OUI C'est la quantité d'énergie qui tue!		
Un monteur laisse tomber un outil métallique dans une armoire présentant des pièces nues, accessibles et sous tension. Ce monteur court-il un risque: - de brûlure ? - de projections de particules ? - d'inhalation de gaz nocifs?	OUI OUI OUI OUI		
En cas d'accident d'origine électrique, quelle est la première opération à effectuer : - secourir la victime - couper ou faire couper le courant - donner l'alerte	NON OUI NON UTE C 18-510 annexe IV		
A partir de quelle tension le courant électrique alternatif devient-il dangereux : - en milieu sec ? - sur chantier non couvert ? - dans une enceinte conductrice exiguë ? - dans un local à risque d'explosion ?	50V (décret du 14/11/88) 25V Le chantier non couvert est considéré comme un lieu humide. 25V Obligation de l'emploi de la TBT de Sécurité (TBTS) NON Opération électrique INTERDITE tant que le danger d'explosion subsiste.		
En courant alternatif, quelles sont les limites des domaines de tension : - du domaine TBT - du domaine BTB - du domaine HT	0 à 50 volts 501 à 1000 volts au-dessus de 1000 volts		
En courant continu lisse quelles sont les limites de tension de la TBT :	0 à 120 volts		
Quels sont les risques présentés par une intervention sur un circuit TBT :	Risque de court-circuit et de brûlure, Risque de fonctionnement intempestif des équipements, notamment des protections		
Existe-t-il des moyens sûrs de protection contre les risques électriques ?	OUI Et il faut les employer!		
Une INTERVENTION est-elle une opération électrique : - préparée à l'avance ? - non préparée à l'avance, de courte durée sur une installation ou un équipement BT ?	NON OUI Ceci est la définition d'un travail (UTE C 18-510 §2.4.1) (UTE C 18-510 §2.4.2)		

TEST DE CONNAISSANCES POUR L'HABILITATION BR 2/7

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS		
Habilitations			
Quel est le document principal qui vous précise les instructions de sécurité ? - la norme NFC 15-100 - les prescriptions UTE C 18-510 - le règlement interne de l'entreprise	NON OUI NON	UTE C 18-510 (ou UTE C 18-540)	
Dans le recueil de prescriptions, quel chapitre développe particulièrement le rôle important du chargé d'intervention ?		UTE C 18-510 §7 "Interventions"	
L'habilitation doit-elle être précédée d'une formation ?	OUI	UTE C 18-510 §3	
Vous êtes salarié de l'entreprise, qui doit vous délivrer une habilitation : - le formateur en sécurité ? - l'employeur professionnel utilisateur ? - le client ?	NON OUI NON	UTE C 18-510 §3.2.1	
Vous êtes intérimaire et vous travaillez dans une entreprise, qui doit vous délivrer une habilitation : - le formateur en sécurité ? - l'employeur professionnel utilisateur ? - le client ? - l'agence d'intérim ?	NON OUI NON NON	UTE C 18-510 §3.2.3	
L'habilitation est-elle : - la désignation de l'employeur sur un chantier électrique - la preuve d'une qualification professionnelle ? - la reconnaissance, par votre employeur, de votre capacité à travailler en sécurité ?	NON NON OUI	UTE C 18-510 §3.2.1	
Quelle est la première lettre caractérisant le domaine de tension des ouvrages sur lesquels le titulaire peut travailler ou intervenir : - ouvrages du domaine TBT ? - ouvrages du domaine BT ? - ouvrages du domaine HTA ? Quel est l'indice NUMERIQUE définissant le niveau de l'habilitation: - d'un non électricien	В В Н	UTE C 18-510 §3.2.4.1 UTE C 18-510 §3.2.4.1 UTE C 18-510 §3.2.4.1	
- d'un électricien - d'un électricien exécutant - d'un chargé de travaux - d'un chargé de consignation - d'un chargé d'exploitation	1 2 /	Mais deuxième lettre C Non habilité dans sa charge (UTE C 18-510 §2.1.2)	
Quelle 2 ^{ème} LETTRE indique que le titulaire a été formé pour travailler au voisinage de pièces électriques nues accessibles sous tension en BT?	V		
L'habilitation suffit-elle pour effectuer une intervention ?	NON	Il doit être désigné par son employeur pour l'exécution de ces opérations (UTE C 18-510 §3.4)	

TEST DE CONNAISSANCES POUR L'HABILITATION BR 3/7

QUESTIONS		RÉPONSES - OBSERVATIONS
L'habilitation BR recouvre-t-elle l'habilitation B1 ?	OUI	(UTE C 18-510 §3.2.5
Avec une habilitation BR pouvez-vous intervenir hors tension sur un ouvrage BT au voisinage d'un ouvrage HT nu, accessible et sous tension ?	NON	UTE C 18-510 §3.2.5
Quelle est l'habilitation d'un électricien "Chargé d'interventions" ?	BR	UTE C 18-510 §3.3
Un habilité BR peut-il avoir des électriciens sous ses ordres ?	OUI	UTE C 18-510 §3.3.3
Un chargé d'intervention peut-il désigner un surveillant de sécurité électrique ?	OUI	UTE C 18-510 §3.3.3

TEST DE CONNAISSANCES POUR L'HABILITATION BR 4/7

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS		
Exécution d'interventions			
Qui est responsable de la sécurité COLLECTIVE sur le chantier : - chacune des personnes ? - le surveillant de sécurité électrique ? - le chargé de travaux ? - le chargé d'exploitation ?	NON	Mais toutes anomalies doivent être signalées (UTE C 18-510 §2.1.4) UTE C 18-510 §3.3.3 et §4.4	
Sur le chantier, chacun est-il responsable de sa propre sécurité ?		Code du travail art. L 230-3 et 510-3.3.2. Cependant ces dispositions n'affectent pas le principe de la responsabilité des employeurs et du chef d'établissement.	
Qui est responsable du port des protections individuelles ?		Chaque utilisateur avant emploi. Toute anomalie doit être signalée au "chargé de travaux" (UTE C 18-510 §4.5).	
Quel est l'équipement minimal d'un "chargé d'interventions" : - en protections individuelles : - en outillage individuel :		 Coiffure non conductrice, lunettes anti-UV, vêtements couvrant bras et jambes, gants isolants (2 paires), chaussures de sécurité, tapis isolant. Matériels normalisés de V.A.T., de condamnation et de mise à la terre et en court-circuit, outils isolants, nappes isolantes et leurs pinces, appareils de mesurage normalisés 	
Habilité BR, pouvez-vous citer, dans l'ordre, les opérations OBLIGATOIRES à effectuer pour réaliser une consignation ?		4 opérations pour consignation électrique (UTE C 18-510 §4.1): 1) Séparation de l'ouvrage des sources de tension 2) Condamnation en position d'ouverture des organes de séparation et signalisation 3) Sur le lieu de l'intervention, identification de l'ouvrage 4) V.A.T. immédiatement suive de la M.A.T. et CCt dans les cas prévus	
Habilité BR, pouvez-vous consigner une partie d'installation pour votre propre compte ?	OUI	UTE C 18-510 §7.2.1	
Habilité BR, pouvez-vous consigner une partie d'installation pour un tiers sous vos ordres?	OUI		
Habilité BR, pouvez-vous recevoir l'attestation de consignation concernant le remplacement d'un disjoncteur correspondant à un domaine de tension BTB ?	OUI		
La condamnation en position d'ouverture des organes de manœuvre est-elle : - obligatoire en BTB ? - non systématiquement obligatoire en BTA ?		UTE C 18-510 §4.1.2 UTE C 18-510 §4.1.2	
Quelle précaution INDISPENSABLE faut-il prendre avant d'ouvrir le secondaire d'un transformateur de courant en service ?		Soit consigner le circuit sur lequel il est monté, soit assurer la mise en court-circuit du secondaire.	

TEST DE CONNAISSANCES POUR L'HABILITATION BR 5/7

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS		
En BTA, est-il obligatoire de vérifier l'absence de tension avant toute opération hors tension ?	UTE C 18-510 §4.1.4		
Le fonctionnement du vérificateur d'absence de tension doit-il être vérifié : - avant la VAT ? - après la VAT ?	UTE C 18-510 annexe V-A7 L'appareil peut tomber en par		
Une mise à la terre commence par la connexion du dispositif : - sur la partie électrique la plus proche ? - à la terre ? - indifféremment ?	UTE C 18-510 annexe V-A9		
La mise à la terre et en court circuit est-elle toujours obligatoire en BTA ?	Dans les seuls cas prévus en	510 §4.1.4.4	
Lors d'un remplacement d'un équipement, quelle précaution faut-il prendre avant d'ouvrir un circuit principal de mise à la terre des masses ?	Le shunter provisoirement et	soigneusement pendant la durée des interventions	
Vous n'avez reçu aucun ordre spécifique, vous rencontrez un balisage, vous devez- le considérer comme : - une limite à ne franchir que sur ordre du chargé des travaux ? - une limite à ne pas franchir seul ? Vous travaillez dans une zone de travail balisée. Un de vos outils tombe à l'extérieur de cette zone entre balisage et parties électriques en service. Que faites-vous ? - vous franchissez le balisage ?	UTE C 18-510 §4		
- vous coupez le courant et ensuite franchissez le balisage ? - vous en parlez à votre chargé de travaux ?	UTE C 18-510 §4.5		
En cas d'orage, faut-il arrêter les travaux dans un poste d'usine ? - si OUI, pourquoi ? - si NON, pourquoi ?		vaille est à l'extérieur en AERIEN ou raccordé à un réseau aérien. vaille est à l'extérieur complètement SOUTERRAIN ou raccordé à un réseau TE C 18-510 §4.1.9)	

TEST DE CONNAISSANCES POUR L'HABILITATION BR 6/7

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS	
Environnement -Voisinage		
En vous approchant d'une installation en 400 V alternatif dans un local, à partir de quelle distance des pièces sous tension, nues et accessibles devez-vous prendre des précautions particulières ? - à partir de 1 m ? - à partir de 0,5 m ? - à partir de 0,3 m ?	NON NON OUI	UTE C 18-510 §6.3 et §6.4.4
Vous êtes sur une plate-forme élévatrice, vous approchez d'une canalisation aérienne isolée, à partir de quelle distance devez-vous prendre certaines précautions : - à partir de 3 m ? - à partir de 1 m ? - 0.3 m ?	NON	Vrai si le réseau est situé hors local réservé aux électriciens et si pièces nues sous tension. (UTE C 18-510 §6.3.1) UTE C 18-510 §6.6.2
Un chargé d'intervention peut-il travailler ou faire travailler à proximité d'un câble HT isolé, sous tension - si OUI, pourquoi ? - si NON, pourquoi ?	OUI	Si le câble a été reconnu en bon état par le chargé d'exploitation et qu'il n'y a pas de risque de le détériorer pendant les travaux Si le chargé d'exploitation a refusé

TEST DE CONNAISSANCES POUR L'HABILITATION BR 7/7

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS	
Interventions du domaine BT		
Un chargé d'intervention désigné peut-il travailler seul ? si OUI, dans quelle limite ?	OUI	Mais il doit pouvoir être secouru (Code du travail, art. R 237-10)
Quelles sont les 3 étapes d'une intervention de dépannage ?		Etape 1: Recherche et localisation des défauts. Etape 2: Elimination du ou (des) défaut(s), réparation ou remplacement hors tension de l'élément défectueux. Etape 3: Réglages et vérifications du fonctionnement d'équipement ou d'appareils après réparation (UTE C 18-510 §7.3.1)
Avant d'intervenir, avec présence de tension, sur un circuit électrique deux vérifications, au moins, doivent être effectuées. Lesquelles ?		 Vérification de la présence en tête d'installation, d'une protection contre les surintensités Vérification que les sections des conducteurs intéressés soient égales ou inférieures à 6 mm² pour les circuits de puissance et/ou 10 mm² pour les circuits de contrôle, de mesurage (UTE C 18-510 §7.3.2 et §7.4)
Un chargé d'intervention peut-il effectuer en présence de tension : - des dépannage sur installations HT ? - des déconnexions et connexions sur un circuit à 1000volts en 4 mm² ? - des déconnexions et connexions sur un circuit à 400 volts en 25 mm² ? - des remplacements de fusibles BT ?	OUI	limité à la BT (UTE C 18-510 §7.3.2) UTE C 18-510 §7.3.2b UTE C 18-510 §7.3.2b UTE C 18-510 §7.5
Suite à la fusion d'un fusible aM 10 A, que faire : - le remplacer par un fusible aM de même calibre ? - rechercher la cause ? - le remplacer par un fusible gl de 30 A ?	OUI OUI NON	Après recherche de la cause de la fusion (UTE C 18-510 §7.5.1) UTE C 18-510 §7.5.1 Ces 2 types de fusibles ont des fonctions distinctes
Sur un « normal secours », pouvez-vous débrancher un câble de 25 mm² de circuit de puissance sans consignation préalable.	NON	UTE C 18-510 \$7.3.2b
Habilité BR, pour localiser la panne pouvez-vous brancher un shunt entre deux bornes d'une même phase d'un circuit 690 volts ?	NON	UTE C 18-510 §7.3.2
Habilité BR, pouvez-vous, dans une armoire BTA, remplacer un relais défectueux en le maintenant sous tension ? Expliquer votre réponse :	NON	Le remplacement (étape 2) ne nécessite pas la présence de tension et doit être effectué suivant les modalités du §4: TRAVAUX HORS TENSION !
Quelles sont les conditions pour qu'une personne habilité B1 puisse mesurer une intensité à la pince ampèremétrique sur un conducteur BT ?		Il faut que l'opérateur travaille soit sur instruction, soit sous la direction d'un B2 ou d'un BR (UTE C 18-510 §8.2.1.1)

TEST DE CONNAISSANCES POUR L'HABILITATION BC 1/6

QUESTIONS	RÉPONSES – OBSERVATIONS	
Connaissances générales		
Y a t-il une différence apparente entre un jeu de barres hors tension et un jeu de barres sous tension ?	NON	
Le temps de passage du courant électrique dans le corps humain a-t-il de l'importance ?	OUI	C'est la quantité d'énergie qui tue !
Un risque électrique est-il de matière à provoquer : - de brûlure ? - de projections de particules ? - d'électrisation ? - d'électrocution - d'inhalation de gaz nocifs ?	OUI OUI OUI OUI	Par ci-dessous Par ionisation
À partir de quelle tension le courant électrique alternatif devient-il dangereux : - en milieu sec ? - sur chantier non couvert ? - dans une enceinte conductrice exiguë ? - dans un local à risque d'explosion ?	50V 25V 25V NON	(décret du 14/11/88) Le chantier non couvert est considéré comme un lieu humide. Obligation de l'emploi de la TBT de Sécurité (TBTS) Opération INTERDITE tant que le danger subsiste.
En courant alternatif, quelles sont les limites de domaine de tension : - du domaine TBT - du domaine BT - du domaine HT		0 à 50 volts 501 à 1000 volts au-dessus de 1000 volts
En courant continu lisse quelles sont les limites de tension de la TBT :		0 à 120 volts
Existe-t-il des moyens sûrs de protection contre les risques électriques ?	OUI	Et il faut les employer!
Environnement -Voisinage		
En vous approchant d'une installation en 400 V alternatif dans un local, à partir de quelle distance des pièces nues accessibles et sous tension, devez-vous prendre des précautions particulières : - à partir de 1 m ? - à partir de 0,5 m ? - à partir de 0,3 m ?	NON NON OUI	UTE C 18-510 §2.5.1
Habilité BC, pouvez-vous, sans être accompagné, vous approcher à 0.1 m d'un jeu de barres 400 V en service, nu et accessible ?	NON	UTE C 18-510 §3.2.5 : Sauf si la lettre V apparaît sur le titre d'habilitation ou si une consigne vous a été remise
Un B0V peut-il travailler, en ayant reçu un ordre préalable et avec ses EPI, à 0.2m d'une barre nue sous tension 230 V alternatif ?	OUI	UTE C 18-510 §6.4

TEST DE CONNAISSANCES POUR L'HABILITATION BC 2/6

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS	
Habilitations		
Quel est le document principal qui vous précise les instructions de sécurité ? - la norme NFC 15-100 - les prescriptions UTE C 18-510 - le règlement interne de l'entreprise	NON OUI NON	(ou UTE C 18-540)
Dans le recueil de prescriptions, quel chapitre développe particulièrement le rôle important du chargé de consignation ?		UTE C 18-510 §4 "travaux hors tension"
L'habilitation est-elle : - la désignation de l'employeur sur un chantier électrique ? - la preuve d'une qualification professionnelle ? - la reconnaissance, par votre employeur, de votre capacité à travailler en sécurité ?	NON NON OUI	UTE C 18-510 §3.2.1
L'habilitation doit-elle être précédée d'une formation ?	OUI	UTE C 18-510 §3
Vous êtes salarié de l'entreprise, qui doit vous délivrer une habilitation : - le formateur en sécurité ? - l'employeur professionnel utilisateur ? - le client ?	NON OUI NON	UTE C 18-510 §3.2.1
Vous êtes intérimaire et vous travaillez dans une entreprise, qui doit vous délivrer une habilitation : - le formateur en sécurité ? - l'employeur professionnel utilisateur ? - le client ? - l'agence d'intérim ?	NON OUI NON NON	UTE C 18-510 §3.2.3
Quelle est la première lettre caractérisant le domaine de tension des ouvrages sur lesquels le titulaire peut travailler ou intervenir : - ouvrages du domaine TBT ? - ouvrages du domaine BT ? - ouvrages du domaine HTA ?	B B H	UTE C 18-510 §3.2.4.1 UTE C 18-510 §3.2.4.1 UTE C 18-510 §3.2.4.1
Quel est l'indice NUMERIQUE définissant le niveau de l'habilitation : - d'un non électricien - d'un électricien exécutant - d'un chargé de travaux - d'un chargé de consignation - d'un chargé d'exploitation	0 1 2 /	Mais deuxième lettre C Non habilité dans sa charge (UTE C 18-510 §2.1.2)
Quelle 2 ^{ème} LETTRE indique que le titulaire a été formé pour travailler au voisinage de pièces électriques sous tension en BT?	V	

TEST DE CONNAISSANCES POUR L'HABILITATION BC 3/6

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS	
Quelle est l'habilitation d'un électricien "Chargé d'interventions" ?	BR U	UTE C 18-510 §3.3.3
Quelle est l'habilitation d'un électricien "Chargé de travaux" ?	B2 U	UTE C 18-510 §3.3.3
L' habilitation B2V permet-elle de travailler hors tension sur un ouvrage BT dans le voisinage d'un ouvrage HT nu et sous tension ?	NON U	UTE C 18-510 §3.2.5
En tant qu' habilité BC uniquement, peut-on vous demander de remplacer le chargé de travaux ?	NON C	Car il faut être habilité B2, ce qui est possible en même temps
Habilité BC, pour une consignation pouvez-vous demander à une autre personne de réaliser les manœuvres que vous avez prévues ?	OUI	UTE C 18-510 §3.2.4.2 à condition d'être habilité
Habilité BC, pouvez-vous remettre à un chef de chantier maçon habilité B0V : - une attestation de consignation pour travaux ? - une autorisation de travail ?		il n'est pas électricien UTE C 18-510 §2.6.5
Habilité BC, pouvez-vous consigner un ouvrage électrique : - de votre propre initiative ? - après accord du chargé d'exploitation ?		UTE C 18-510 §3.4 UTE C 18-510 §4.2
Habilité BC, pouvez-vous consigner une partie d'ouvrage électrique BT : - pour le compte d'un chargé d'intervention ? - en vous repérant sur les schémas ?		UTE C 18-510 §2.6.3 UTE C 18-510 §7.2.1c mais ce n'est pas suffisant
Habilité BC, pouvez-vous consigner un ouvrage 5,5 kV ?	NON 1	habilitation HC est nécessaire

TEST DE CONNAISSANCES POUR L'HABILITATION BC 4/6

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS	
Activités		
Pour des opérations électriques, une même personne peut-elle être "chargé de consignation" et "chargé de travaux" ?	OUI UTE	E C 18-510 §4.3 si son titre d'habilitation le mentionne.
Vous êtes habilité "chargé de consignation". Qui doit vous désigner pour effectuer une consignation et pourquoi : - le chargé d'exploitation de l'installation où vous allez opérer ? - le chef de l'établissement où vous allez opérer ?	OUI En ac	s dans le cas de travaux par une entreprise extérieure en accord avec votre employeur accord avec le chargé d'exploitation quand il existe. Mais dans le cas de travaux par une entreprise extérieure accord avec votre employeur
Plusieurs équipes travaillent sur l'installation : 1. Est-il recommandé de désigner plusieurs chargés de consignation ? 2. Qui assure la coordination : - un chargé de consignation ? - un chargé de travaux ? - le chargé d'exploitation ?	NON NON NON OUI UTE	E C 18-510 §2.5.1
Deux méthodes existent pour réaliser une consignation,. Lesquelles ?		a consignation pour travaux a consignation en deux étapes
Lors d' une "consignation en deux étapes", citez les opérations effectuées par : - le chargé de consignation : - le chargé de travaux :	2) co l'ar D'abo 1) ide	éparation, de l'installation, de toute source de tension ondamnation en position d'ouverture des appareils de séparation (signalisation obligatoire !). Puis, remise de attestation de 1ère étape de consignation" au chargé de travaux (ou d'intervention) pour signature par celui-ci pord il prend connaissance de l'attestation et exprime son accord en la datant et la signant, puis : dentifie l'ouvrage (au besoin avec le chargé de consignation) pour reconnaître les limites de la consignation ffectue la V.A.T. et fait poser immédiatement les MALT et CCt prévus

TEST DE CONNAISSANCES POUR L'HABILITATION BC 5/6

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS	
Dans une "consignation pour travaux", citer les opérations à effectuer par : - le chargé de consignation,		1) séparation de l'ouvrage des sources de tension (UTE C 18-510 §4.1.1) 2) condamnation en position d'ouverture et signalisation (UTE C 18-510 §4.1.2) 3) identification de l'ouvrage (UTE C 18-510 §4.1.3) 4) vérification d'absence de tension immédiatement suivie de la mise à la terre et en court-circuit (UTE C 18-510 §4.1.4) Puis remet l'attestation de consignation au "chargé de travaux" avec définition des limites des installations consignées.
- le chargé de travaux.		Réception de l'attestation de consignation avec prise de connaissance des limites des installations consignées, puis signature de cette attestation.
Devez-vous posséder des imprimés d'attestation de consignation ?	OUI	Afin de pouvoir délivrer une attestation à un chargé de travaux ou d'intervention
Par quels moyens peut-on transmettre une attestation de consignation : - de la main à la main ? - par téléphone, sans message particulier ? - par message collationné ? - par télécopie aller-retour avec échange de n° ?	OUI NON OUI OUI	UTE C 18-510 \$2.6.3 et \$2.6.4 UTE C 18-510 \$2.6.3 et \$2.6.4 UTE C 18-510 \$2.6.3 et \$2.6.4)
Que DOIT faire le chargé de travaux qui reçoit l'attestation de consignation : - la lire attentivement, demander éventuellement des éclaircissements notamment sur les limites et/ou des modifications ? - la dater, la signer, la compléter, en remettre le double au rédacteur ? - se contenter de la signer "pour accord", en remettant le double au rédacteur ?	OUI OUI NON	UTE C 18-510 §4.4.3 Après l'avoir lu attentivement et avoir demandé les éclaircissements éventuels nécessaires
La condamnation en position d'ouverture des organes de manœuvre est-elle : - obligatoire en BTB ? - non systématiquement obligatoire en BTA ?		UTE C 18-510 §4.1.2 UTE C 18-510 §4.1.2
La condamnation d'un appareil exige-t-elle une signalisation ?	OUI	dans tous les cas (UTE C 18-510 §4.1.2)
Pour toutes opérations sur des installations BT mises hors tension, est-il obligatoire de vérifier l'absence de tension ?	OUI	UTE C 18-510 §4.1.4

TEST DE CONNAISSANCES POUR L'HABILITATION BC 6/6

QUESTIONS	RÉPONSES - OBSERVATIONS	
Le fonctionnement du vérificateur d'absence de tension doit-il être vérifié : - avant la VAT ? - après la VAT ?	OUI UTE C 18-510 annexe V-A7 OUI L'appareil peut tomber en panne pendant la VAT	
Une mise à la terre commence par la connexion du dispositif : - sur la partie électrique la plus proche ? - à la terre ? - indifféremment ?	NON OUI NON UTE C 18-510 annexe V-A9	
La mise à la terre et en court circuit est-elle toujours obligatoire en BTA ?	NON Dans les seuls cas prévus en UTE C 18-510 §4.1.4.4	
La mise en court-circuit et à la terre protège : - des risques d'induction ? - des retours de tension intempestifs (groupe électrogène, moteur avec charge entraînante) ?	OUI oUI et aussi des tensions résiduelles et câbles de grandes longueurs (UTE C 18-510 §4.1.4.1 et §4.1.4.2)	
Où doit-on effectuer la VAT, la mise à la terre et en court-circuit sur une installation BT: - aussi près que possible du lieu de travail ? - sur tous les conducteurs actifs y compris le neutre ?	OUI OUI UTE C 18-510 §4.1.4	
Sur un câble isolé, les mises à la terre et en court-circuit (MALT et CCt) sont posées : - de part et d'autres du lieu de la zone de travail ? - aux points de séparation de l'ouvrage sur lequel l'opération est effectuée ? - au plus près de la zone de travail ?	NON OUI UTE C 18-510 §4.1.4.2 OUI UTE C 18-510 §4.1.4.2	
Faut-il impérativement mettre en place les MALT et CCt : - sur un long câble BTA ? - sur une installation avec risque de ré alimentation BTA ? - sur une installation avec risque de tension induite ?	OUI	
Existe-t-il un moyen sûr d'identifier UN câble parmi d'autres câbles non repérés ?	OUI dans l'état actuel des techniques, c'est le moyen DESTRUCTIF (coupe câble)	
À la fin des opérations, le chargé de consignation : - remet en service dès qu'il juge les opérations terminées ? - remet en service quand le chargé de travaux lui dit avoir terminé ? - attend de recevoir l'avis de fin d'opération daté et signé ? - avertir le chargé d'exploitation pour remise en service ?	NON NON OUI OUI UTE C 18-510 §4.3.2 UTE C 18-510 §4.3.2	